

PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque, le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et les rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve les rapports du Conseil d'Administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2010 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2010.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'Unanimité

DEUXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'Unanimité

TROISIEME RESOLUTION:

*L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition du bénéfice, ci-après, telle que
Proposée par le Conseil d'Administration:*

• Résultat net de l'exercice 2010	18.571.229,244	DT
• Report à nouveau de l'exercice 2009	- 130.340.721,836	DT
• Report à nouveau de l'exercice 2010	- 111.769.492,592	DT

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'Unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, sur proposition du Conseil d'Administration, l'émission de nouveaux emprunts obligataires, à hauteur maximale de 200 millions de dinars, en une ou plusieurs émissions sur les exercices 2011, 2012 et 2013, et délègue au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation au Directeur Général, d'arrêter et de fixer les modalités et les conditions de ces emprunts conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour la validation du montant et des conditions.

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration d'arrêter les termes du projet du contrat d'émission des nouveaux emprunts obligataires.



Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'Unanimité

CINQUIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et accepte la démission de Messieurs Jean Louis MATTEI, Mohamed Aziz MILED, Tahar EL MATERI et Madame Véronique de la BACHELERIE de leur fonction d'administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'Unanimité

SIXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de ne pas remplacer les administrateurs démissionnaires et par conséquent de ramener le nombre des administrateurs en fonction de neuf à cinq (9 à 5), étant convenu que la Société Générale sera représentée par Madame Véronique de la BACHELERIE, en lieu et place de Monsieur Patrick LE BUFFE.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'Unanimité

SEPTIEME RESOLUTION:

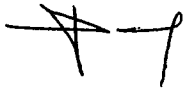
L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

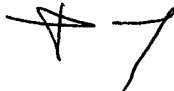
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'Unanimité

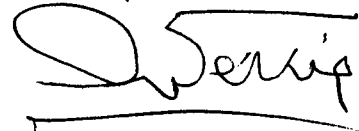
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 H 15.

De tout ce que ci dessus il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par tous les membres du bureau.

Le Président le Scrutateur (la Société Générale) le Scrutateur (Mr Abdellatif Fekih)







Enregistré à la Recette des Finances
Av. Habib Thameur - TUNIS

27 JUIN 2011

N° Quittance: 14679

N° Enregistrement: 11706056

Reçu: 

Le Receveur

Le Secrétaire



Bilan Après Répartition
Arrêté au 31 décembre 2010
(Unité : en milliers de Dinars)

	31/12/2010	31/12/2009
ACTIF		
AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	132 405	56 999
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	276 055	336 320
AC 3- Créances sur la clientèle	2 299 154	1 880 599 *
AC4-Portefeuille-titres commercial	0	3 000 *
AC 5- Portefeuille d'investissement	56 918	65 153 *
AC 6- Valeurs immobilisées	35 099	35 871
AC 7- Autres actifs	37 628	36 516 *
TOTAL ACTIF	2 837 259	2 414 458
PASSIF		
PA 1- Banque centrale et C.C.P	110 059	0
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	73 271	3 587
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	2 250 782	2 006 152 *
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	238 495	247 546
PA 5- Autres passifs	66 358	77 613
TOTAL PASSIF	2 738 965	2 334 898
CAPITAUX PROPRES		
CP 1- Capital	196 000	196 000
CP 2- Réserves	14 064	13 901
CP 5- Résultats reportés	(111 770)	(130 341)
CP 6- Résultat de l'exercice	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	98 294	79 560
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	2 837 259	2 414 458

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.

UNION INTERNATIONALE DES BANQUES

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES SUITE APROBATION DE L'AGO TENUE LE 23 JUIIN 2011 DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2010

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves Ordinaires	Réserves à Régime Spécial	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Capitaux propres avant répartitions des bénéfices	196 000	4 760	9 015	289	(130 341)	18 571	98 294
Affectation AGO du 23/06/2011					18 571	(18 571)	0
Capitaux propres après répartitions des bénéfices	196 000	4 760	9 015	289	(111 770)	0	98 294